

L E T T R E

Du Duc de PRASLIN au Comte de VERGENNES.

J'AI reçu, MONSIEUR, il y a quelques jours, une petite Brochure, qui a pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, &c.* Je n'y ai d'abord fait aucune attention, parce que je m'occupe rarement de la lecture des Brochures, & sur-tout de celles qui sont relatives à la Politique; mais le bruit, que celle-ci a fait dans le Public, a excité ma curiosité; & j'aurois peine à vous exprimer, à quel point j'ai été surpris d'y trouver page 35. le passage suivant : *Mais mon courage renaîssoit, quand je pensois que ma Patrie seroit vengée de l'abaissement, auquel on l'avoit soumise en fixant par le Traité de 1763. le petit nombre de Vaisseaux qu'on daignoit encore lui souffrir.*

Si cet Ecrit, MONSIEUR, étoit l'ouvrage d'un Particulier sans mission, qui ne s'est pas donné la peine de lire le Traité dont il parle, j'aurois méprisé l'affertion erronée, qui s'y trouve; mais il passe dans le monde pour être publié sous l'autorité du Gouvernement. Dès-lors on doit croire, qu'il ne contient que des vérités; & la part, que j'ai eüe à ce Traité, ne me permet pas de voir avec indifférence l'Article, que je viens de rapporter, qui intéresse à la fois mon honneur, celui de la Nation, & la mémoire du feu Roi.

Vous sçavez certainement, MONSIEUR, que dans le Traité de *Paris* il n'y a aucun Article, qui fixe le petit nombre de Vaisseaux, que la *Grande-Bretagne* daigne encore souffrir à la *France*; que même dans tout ce Traité, (qui n'a point d'Article secret,) il n'y a pas un seul mot, dont on puisse tirer une induction de cette nature :

Et,